


Article | 20 septembre 2023 | 



Comité interministériel du handicap : Élisabeth Borne promet "des résultats tangibles"



La Première ministre Élisabeth Borne, aux côtés d'Aurore Bergé, ministre des Solidarités et des Familles, le 20 septembre, en ouverture du comité interministériel du handicap (CIH). - © Capture d'écran

Lors du comité interministériel du handicap (CIH) du 20 septembre, la Première ministre a précisé la méthode et le calendrier de la mise en œuvre des mesures annoncées lors de la Conférence nationale du handicap. 1,5 milliard d'euros seront consacrés à la création des 50 000 solutions médico-sociales.

Pas de grandes annonces mais des éléments de méthode et de calendrier. C'est en somme ce que l'on peut retenir du comité interministériel du handicap (CIH), présidé par Élisabeth Borne, le 20 septembre.

Pour autant, ce « *CIH de rentrée* » ne sera pas passé inaperçu puisque, pour la première fois, il s'est tenu en marge des 4e Universités d'été du Conseil national consultatif des personnes

handicapées (CNCPH), auxquelles la Première ministre a participé (table-ronde sur l'accessibilité, voir encadré), dans les locaux de la SNCF à Saint-Denis (93).

Dix ministres

Au total, dix ministres, des représentants des collectivités locales, du Collectif handicaps et du CNCPH, étaient présents pour partager la manière dont les engagements du président de la République, annoncés lors de la **Conférence nationale du handicap** du printemps dernier, seront mis en musique. Chaque ministère a ainsi présenté « *sa feuille de route de traduction de la CNH* » pour les années à venir, comme l'a indiqué la Première ministre en ouverture.

Des crédits pour les 50 000 solutions

Parmi les mesures phares, le plan de développement pluriannuel devant permettre la création de 50 000 « solutions », d'ici 2030, sera financé à hauteur de 1,5 milliard d'euros, indique le dossier de presse. « *Toutes les régions verront leurs crédits augmenter d'au moins 7 %* », précise le document. Et cette hausse s'élèvera à plus de 10 % pour l'Île-de-France, les Hauts-de-France, l'Occitanie, et jusqu'à plus de 20 % pour les Outre-mer.

Le dossier présente aussi une première cartographie de la répartition des enveloppes par région, dans l'attente d'une circulaire ministérielle annoncée pour l'automne. Ce texte précisera les montants des crédits et les conditions de déploiement de ces solutions. Il reviendra alors aux agences régionales de santé (ARS) d'engager « *un dialogue avec les différents acteurs concernés (conseils départementaux, personnes handicapées et associations) afin de construire un diagnostic fin et concerté* ».

Pour faire évoluer l'offre médico-sociale, le gouvernement prévoit de créer « *un fonds de transformation (...) [qui] appuiera les acteurs dans leur démarche pour faire évoluer leur bâti et les pratiques des professionnels* ».

Repérage précoce

Autre information à retenir : le service de repérage, de diagnostic et d'intervention précoce annoncé par le président de la République, sera inscrit dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024. Il s'appuiera sur les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et les plateformes de coordination et d'orientation (PCO), « *dont les moyens seront renforcés* ».

Des interventions directes pourront être assurées, notamment par des professionnels libéraux, sans reste à charge pour les parents.

Contrôles des ESMS

Comme annoncé, le gouvernement prévoit le lancement, à partir de 2024, « *d'une nouvelle vague de contrôles des établissements et services médico-sociaux, pour s'assurer du respect des*

droits fondamentaux des personnes accompagnées et de l'application des recommandations des bonnes pratiques professionnelles ».

Cette démarche devrait aussi se nourrir des conclusions des **États généraux des maltraitances**, dont la restitution est « *prévue en cette rentrée* ».

École inclusive

Sur l'école, plusieurs mesures sont attendues pour septembre 2024. C'est notamment à cette date que tous les élèves, y compris ceux scolarisés en établissements spécialisés, disposeront d'un identifiant national élève (INE) leur permettant d'être suivi toute leur scolarité.

En outre, la transformation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) en pôles d'appui à la scolarité (PAS) se fera progressivement, à compter de la rentrée prochaine, dans le cadre d'une phase de préfiguration. Les PAS devraient être tous installés pour la rentrée 2027.

Quant au nouveau métier d'assistant à la réussite éducative (ARE) – permettant aux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) d'atteindre le temps plein en complétant leur temps de travail par des nouvelles missions –, il devrait être créé en 2024.

IME dans l'école

L'implantation d'établissements médico-sociaux dans les murs des écoles et collèges fait aussi partie des chantiers importants. Et si quelques initiatives sont lancées dès cette rentrée, une mission confiée au président du conseil départemental de la Somme, Stéphane Haussoulier, et à Lucie Carrasco, personnalité qualifiée, vise à explorer les modalités de mise en œuvre des 100 sites pilotes promis par le président de la République. Les conclusions sont attendues pour février 2024.

Cette mission devrait aussi faire des propositions sur la coordination des interventions pour les enfants handicapés de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et le transport scolaire.

Mandataires judiciaires

D'autres mesures concernent plus spécifiquement le ministère de la Justice. Ainsi, le chantier visant « *l'amélioration du statut des mandataires judiciaires à la protection des majeurs* », qui a déjà fait l'objet de **travaux**, est au menu de sa feuille de route.

En outre, les initiatives visant à favoriser l'insertion professionnelle des détenus handicapés se poursuivent. En particulier, l'expérimentation d'**entreprises adaptées en détention**, en cours jusqu'à fin 2023, pourrait être généralisée en 2024.

Enfin, concernant l'habitat inclusif, le dossier de presse confirme que le gouvernement souhaite « *clarifier la réglementation incendie [s'y] appliquant (...) afin d'assurer la pleine sécurité des habitants et de sécuriser les porteurs de projets sans revenir sur les principes fondateurs* » de ces habitats.

Comité de suivi

Sur tous ces sujets, la Première ministre entend « *obtenir des résultats tangibles dans les prochains mois* ». Et confirme que, pour suivre l'avancée des travaux, un comité de suivi des mesures de la CNH se tiendra chaque trimestre, en alternance avec de futurs CIH (tous les six mois).

Un plan d'action pour l'accessibilité des Jeux olympiques et paralympiques

À l'occasion du CIH, la Première ministre a annoncé un plan d'action « *pour renforcer l'accessibilité des transports pour les jeux de Paris 2024* ».

Signé avec les opérateurs de transports (SNCF, RATP, Aéroport de Paris), ce programme compte « *dix mesures prioritaires* » qui seront déployées dans les prochains mois.

Parmi elles figurent la généralisation de l'accessibilité sonore et visuelle du réseau du métro francilien pour faciliter la mobilité des voyageurs ayant des déficiences sensorielles, ou l'ouverture début 2024 de la plateforme unique d'information et de réservation des prestations d'assistance en gare à l'intention des voyageurs en situation de handicap.

Par ailleurs, le fonds territorial d'accessibilité pour les établissements recevant du public (ERP) privés de 5e catégorie, annoncé lors de la CNH, sera doté, en 2024, de 100 millions d'euros.

À lire également :

- [Universités d'été du CNCPH : "Dans l'autisme, on ne rêve pas du médico-social"](#)
- [Fadila Khattabi : "Le budget consacré au handicap sera en hausse en 2024"](#)
- [\[Docu\] Immersion en centre médico-psycho-pédagogique](#)

 **Noémie COLOMB**

SOURCES

- [Dossier de presse du gouvernement](#)
- [Communiqué d'Élisabeth Borne](#)